

FICHE N°2

Prévention des accidents domestiques

Comment prévenir les risques liés aux appareils et installations électriques ?

Selon une étude menée en 1998 par l'Observatoire national de la sécurité électrique (ONSE), parmi les 16 millions de logements de plus de 30 ans, 46 % soit plus de 7,3 millions, ne répondaient plus aux règles de sécurité (...). Parmi ces 7,3 millions de logements, 2,3 millions étaient équipés d'installations électriques particulièrement dangereuses : contacts électriques directs, mises à la terre inadaptées...

L'électricité

Présente dans toutes les pièces de la maison, l'électricité est devenue indispensable dans notre vie de tous les jours. Pourtant son utilisation n'est pas sans risque !

Quels sont les principaux risques auxquels vous êtes exposé ?

VOUS POUVEZ ETRE EXPOSE AUX RISQUES D'ELECTROCUTION ET D'ASPHYXIE

ELECTROCUTION

Le corps humain est composé à 70 % d'eau ce qui en fait un conducteur électrique. L'électrocution peut alors provoquer de graves brûlures et être à l'origine d'arrêts cardiaques.

ASPHYXIE

Par les fumées dégagées en cas d'incendie causé par la défaillance des installations ou appareils électriques.

VOS BIENS SONT VULNERABLES FACE AUX RISQUES D'ORIGINE ELECTRIQUE

INCENDIE

En France, les défaillances des installations électriques ou d'un appareil électrique causent 25 à 30% des incendies d'habitation.

DOMMAGES ELECTRIQUES

Les installations électriques vétustes ou mal conçues peuvent provoquer des dommages aux appareils électriques.

Quelles assurances pour quels dommages ?

VOUS-MEME OU VOS PROCHES ETES VICTIMES DE PREJUDICES CORPORELS

Les accidents domestiques, comme ceux qui peuvent être causés par un défaut dans une installation électrique, causent 8 millions de blessés par an et leurs conséquences peuvent être très importantes. Plusieurs types de garanties couvrent ces préjudices : garanties comprises dans le contrat multirisques habitation, assurance décès ou invalidité, garantie des accidents de la vie, assurance scolaire, assurance individuelle accidents, contrat obsèques, garanties de remboursement de frais de soins...

Chaque contrat étant particulier, contactez votre assureur pour connaître les garanties qu'il peut vous proposer.

VOS BIENS SONT ENDOMMAGES

L'incendie peut gravement endommager vos biens. Que vous soyez locataire ou propriétaire de votre logement vous avez souscrit une **assurance garantissant votre logement** (multirisques habitation, propriétaire non occupant, multirisques immeuble...). Ce contrat regroupe un certain nombre de garanties de base (dont la **garantie incendie**) et des garanties complémentaires. Ces garanties complémentaires peuvent couvrir les **dommages électriques** (appareil électrique endommagé à la suite d'une surtension par exemple).

C'est ce contrat qui entrera en jeu pour l'indemnisation des **dommages matériels et immatériels** consécutifs au sinistre dans votre habitation.

Pour mieux connaître ces garanties, vous pouvez consulter :

- votre contrat d'assurance ;
- les documents à votre disposition sur le site Internet de votre assureur ;
- les documents à votre disposition sur le site FFSA.

Les adresses des sites sont mentionnées dans la bibliothèque de références

Quelques règles simples à suivre pour éviter les situations à risque

Pour votre sécurité et celle de votre famille prévenir les électrocutions

NE JAMAIS...

Les appareils électriques

- ✚ utiliser un appareil électrique (même le téléphone) avec les mains mouillées ou les pieds dans l'eau... et surtout pas lorsque l'on est dans son bain ou sous sa douche (un sol en béton ou en carrelage est un sol conducteur d'électricité) ;
- ✚ nettoyer un appareil ou changer un de ses éléments sans l'avoir, au préalable, débranché ;
- ✚ débrancher un appareil d'une prise électrique en tirant sur le fil ;
- ✚ réparer ou "bricoler" un téléviseur lorsqu'il est allumé ou tout juste débranché (il contient de l'électricité statique) ;
- ✚ laisser un appareil branché inutilement (fer à repasser, perceuse, robot ménager, etc.) ;

Les installations électriques

- ✚ intervenir sur une installation électrique sans avoir d'abord coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule) ;
- ✚ surcharger l'installation électrique : évitez les prises multiples ! Choisissez un bloc rallonge comportant des prises à éclipses ;
- ✚ utiliser de rallonge simple (sans prise de terre) avec un appareil nécessitant le raccordement à la terre ;
- ✚ déplacer une pièce métallique de grande hauteur (échelle, mât, tuyau, antenne, etc.) à proximité d'une ligne électrique aérienne.

PENSEZ A...

Les enfants

- ✚ apprendre aux enfants les principales règles de sécurité électrique et les dangers liés à une mauvaise utilisation de l'électricité ;
- ✚ pour la sécurité des enfants, faire remplacer les prises de courant par des prises de courant à éclipse de sécurité (dont les trous sont fermés et ne s'ouvrent que sous la poussée simultanée des deux broches d'une fiche) ou à défaut utilisez des cache-prise ;
- ✚ éviter les jouets électriques qui se branchent directement sur une prise : ne donner aux enfants que des jouets alimentés avec des piles ou via un transformateur de sécurité ;

Les appareils électriques

- ✚ vérifier que les éclairages de votre salle de bains sont de classe II (votre magasin de bricolage vous propose des fiches explicatives des différentes classes d'appareils électriques) ;
- ✚ faire changer immédiatement tout appareillage ou matériel électrique endommagé (prise de courant, interrupteur, fil dénudé...) ;
- ✚ débrancher vos appareils électriques, le téléphone et l'antenne de télévision en cas d'orage ou de tempête ;

Les installations électriques

- ✚ faire poser, si possible, au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité (inférieure à 30 mA) protégeant l'ensemble de l'installation ;
- ✚ éviter l'utilisation des prolongateurs (rallonges) ou alors utiliser des prolongateurs NF dont les broches sont protégées (éclipses de sécurité) ;
- ✚ respecter impérativement et strictement les règles de sécurité propres à la salle d'eau (distance entre les prises de courant et les sources d'eau, prises reliées à la terre).

Protégez vos biens et réduisez les risques d'incendie d'origine électrique

Les principaux conseils de prévention à savoir

Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux. Ils sont responsables d'un incendie sur quatre !

Il est important que vous contrôliez vos installations électriques :

- ✚ Si vous installez vous-même votre installation électrique, respectez les règles de sécurité (calibrage des fusibles, montage des prises électriques, section des fils de raccordement...).
- ✚ Ne surchargez pas les circuits sur une même prise, cela permet de limiter les risques d'incendie.
- ✚ Vérifiez que votre installation ou vos appareils électriques ne comportent pas de fils dénudés (n'utilisez pas de scotch pour isoler deux fils électriques).

Le plus pour votre sécurité...

Afin de réduire les risques d'asphyxie en cas d'incendie, vous pouvez installer des Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée. Assurez-vous qu'ils sont conformes à la norme française NF S 61966 (il existe des appareils certifiés NF).

Pour être efficaces, ces détecteurs doivent être installés à proximité des zones de sommeil. Veillez à respecter les instructions d'installation (notamment l'emplacement) et d'entretien.

NE JAMAIS...

- ✚ laisser les chauffages d'appoint ou les chauffages radiants à proximité de matières inflammables (voilages, tissus...);
- ✚ laisser branchés les appareils électroménagers qui sont inutilisés ;
- ✚ accrocher de décoration sur un sapin de Noël comprenant des flammes nues (bougies allumées par exemple) ;
- ✚ laisser les guirlandes électriques fonctionner sur le sapin sans surveillance ;
- ✚ pour le sapin de Noël, choisir un emplacement éloigné des appareils de chauffage, d'une flamme ou d'un corps incandescent tel qu'une bougie.



Faites attention au calibrage des fusibles de votre installation électrique !

Lorsqu'un fusible fond, vous devez le remplacer par un autre de même ampérage.

PENSEZ A...

- ✚ garder une distance de sécurité entre une ampoule (halogène ou non) et tout combustible (des rideaux, une tapisserie...);
- ✚ vérifier aussi qu'il n'y pas de rongeurs dans les combles de votre habitation car ils peuvent provoquer des courts-circuits en attaquant les fils électriques ;
- ✚ vérifier qu'un écran protecteur protège l'ampoule halogène ;
- ✚ utiliser des prises dont l'ampérage est adapté aux appareils qui y sont reliés ;
- ✚ vérifier qu'aucun n'objet n'écrase les fils électriques ;

* Observation effectuée par la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris



Lorsque la matière est directement en contact ou à très petite distance avec l'halogène, elle peut prendre feu. En effet, la chaleur que dégage la lampe enflamme les rideaux (une lampe de 500 watts atteint une température de 200 à 580°C. A titre de comparaison, l'eau bouillante atteint 100°C).



éviter de surcharger les prises électriques (surtout avec des appareils à forte consommation).



La multiprise utilisée surchauffe et altère l'installation (fonte des gaines de protection), ce qui peut provoquer un court-circuit. Des étincelles se dégagent provoquant le feu.

Que faire en cas de sinistre ?

LA CONDUITE A TENIR A L'EGARD DE VOTRE ASSUREUR



Contactez rapidement votre assureur qui vous indiquera la marche à suivre.

Bibliothèque de références

LA NORME NF

La certification NF apposée sur les appareils électriques indique que **ces produits sont conformes aux exigences de sécurité**. Une installation électrique saine sera, par exemple, certifiée NFC 15-100. C'est pourquoi il faut toujours utiliser des appareils électriques et des raccordements (rallonges, prises multiples...) certifiés NF.

Vérifiez que vos appareils électriques portent la mention NF !



LE MARQUAGE CE

Le marquage CE est le signe qui permet aux autorités de contrôle des différents États membres de l'Union européenne de vérifier que les produits mis sur le marché sont présumés conformes à la réglementation européenne. Généralement, le logo CE est apposé par le fabricant lui-même, ce qui signifie que **l'apposition du logo n'a pas fait l'objet d'un contrôle**. C'est le fabricant qui atteste que son produit est conforme. Les marquages NF et CE peuvent, bien sûr, coexister sur un même produit.



POUR EN SAVOIR PLUS

Sur les professionnels :

- Electricité de France (EDF) <http://particuliers.edf.fr>

Sur les labels et normes :

- Label PROMOTELEC www.promotelec.com

Sur la prévention et l'assurance :

- Centre national de prévention et de protection www.cnpp.com
- Fédération française des sociétés d'assurances www.ffsa.fr :
 - L'assurance et vous
 - L'assurance multirisques habitation (MRH)
 - Les assurances de la personne
 - Mot-clé « Habitation » (informations pratiques et documents CDIA)
 - Mot-clé « Prévention » (l'assurance et les organismes de prévention)
- Commission de la sécurité des consommateurs www.securiteconso.org

- Ministère de la santé et de la protection sociale : institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) www.inpes.sante.fr , rubrique « Accidents »